

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS405

présenté par

Mme Gruet, M. Hetzel et M. Juvin

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer aux mot :

« apte à »

les mots :

« en capacité de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

La notion d'aptitude est très floue pour mesurer la volonté libre et éclairée.

Tel est l'objet de cet amendement.